

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 21  
Absents : 6  
- dont suppléés : 0  
- dont représentés : 4  
Votants : 25  
- dont « pour » : 25  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**Délibération n°2019/201****OBJET : CONVENTION POUR LA COLLECTE DES TEXTILES ET ACCESSOIRES  
A LA PERSONNE AVEC L'ASSOCIATION « LES FILS D'ARIANE ».**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que l'Association « Les fils d'Ariane », entreprise sociale et solidaire assure la collecte par le biais de conteneurs de textiles usagés ;

**CONSIDERANT** qu'une convention a été conclue en 2012 avec cette association pour les lieux d'implantation suivants :

- 1 collecteur sur le parking du Supermarché Casino sur la commune de Saint Pons,
- 1 collecteur sur le parking de la Ressourcerie sur la commune de Barcelonnette ;

**CONSIDERANT** la nouvelle implantation des points de collecte et le nombre de collecteurs mis en place :

- 2 collecteurs sur le parking du supermarché Casino de la Commune de Saint Pons,
- 2 collecteurs situés à l'intérieur de la déchetterie «Plan de Croix » sur la Commune de Faucon,
- 1 collecteur à la déchetterie de la Bréole sur la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon.

**VU** le projet de convention ci-annexée ;

Sur proposition de Monsieur Jean Michel PAYOT, vice-président,  
Après délibéré,

- **ACCEPTE** de conclure une nouvelle convention pour la collecte des textiles et accessoires avec l'association « Les fils d'ARIANE ».
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY

